

Le Bill C-54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, est lu pour une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur l'assistance-vieillesse.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu: Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la Loi sur l'assistance-vieillesse, en vue de porter à soixante-cinq dollars par mois le montant maximum de l'assistance à l'égard duquel des paiements peuvent être versés aux provinces en vertu des dispositions de cette loi, et d'augmenter le montant global du revenu admissible, y compris l'assistance, de cent quatre-vingts dollars par année dans le cas d'une personne non mariée, et de trois cent soixante dollars par année dans le cas d'une personne mariée.

Rapport à faire de la résolution.

---

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Monteith (Perth), appuyé par M. Fulton, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-55, Loi modifiant la Loi sur l'assistance-vieillesse, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les aveugles.

*(En comité)*

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu: Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les aveugles, en vue de porter à soixante-cinq dollars par mois le montant maximum de l'allocation à l'égard duquel des paiements peuvent être versés aux provinces en vertu des dispositions de cette loi, et d'augmenter le montant global du revenu admissible, allocation comprise, de cent quatre-vingts dollars par année dans le cas d'une personne non mariée, et de trois cent soixante dollars par année dans le cas d'une personne mariée.

Rapport à faire de la résolution.

---

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Monteith (Perth), appuyé par M. Churchill, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-56, Loi modifiant la Loi sur les aveugles, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour lui faire connaître qu'il a adopté le Bill C-51, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1962.